



Assemblée générale

Distr. générale
9 mars 2004
Français
Original: anglais

Commission du désarmement

Note du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 58/67 du 8 décembre 2003, l'Assemblée générale a pris acte du rapport annuel de la Commission du désarmement¹ et prié le Secrétaire général de transmettre à la Commission le rapport annuel de la Conférence du désarmement², ainsi que tous les documents officiels de la cinquante-huitième session de l'Assemblée relatifs au désarmement.

2. Comme suite à cette demande, on trouvera ci-après la liste des documents visés :

a) Rapport de la Conférence du désarmement sur les travaux de sa session de 2003;

b) Procès-verbal de la séance plénière de l'Assemblée générale, à sa cinquante-huitième session, concernant les questions de désarmement (A/58/PV.71);

c) Procès-verbaux des séances de la Première Commission à la même session concernant les questions de désarmement (A/C.1/58/PV.2 à 23);

d) Rapports de la Première Commission à la même session sur les questions ayant trait au désarmement (A/58/451 à 469); les rapports contiennent la liste des documents examinés au titre des points auxquels ils se rapportent.

Tous les documents ci-dessus ont déjà été distribués.

Notes

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément No 42 (A/58/42).

² Ibid., Supplément No 27 (A/58/27).

